

DEC221296DR10

**Décision portant nomination de Mme Magali DAUJAT, aux fonctions d'adjointe du chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI adjointe) de l'unité UPR2357 intitulée Institut de biologie moléculaire des plantes (IBMP)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPR2357, intitulée Institut de biologie moléculaire des plantes, dont la directrice est Mme Laurence Drouard ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Alsace ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Magali Daujat, Ingénieure de recherche, est nommée adjointe au chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UPR2357 à compter du 25 mars 2022.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 25 mars 2022

Pour le président - directeur général et par délégation,  
La directrice d'unité  
Laurence Drouard

